



Dégradation d'un appartement suite à dégâts des eaux

Par **rehad**, le **13/05/2018 à 11:30**

Bonjour,rnrnrnJ'ai loué un appartement , il s'avère que le locataire me contacte pour me signaler un dégât des eaux , mon expert s'est rendu sur les lieux avec l'expert du locataire il s'avère que ce n'est pas un dégât des eaux mais que le locataire chauffe avec un autre moyen de chauffage que le conventionnel, qu'il coupe la vmc étend du linge n'aère pas etc.... son assurance ne veut rien indemniser, puis je faire appel à sa responsabilité civile ou simplement attendre que ce dernier quitte le logement pour retenir la caution qui sera largement insuffisante.rnrnrnComment dois je procéder merci de votre conseil.rnrnrehad

Par **Visiteur**, le **13/05/2018 à 18:28**

Bonjour,rnVous avez abordé ce sujet plusieurs fois sous des formes parfois différentes.rnAvez vous saisi le tribunal d'instance ?

Par **rehad**, le **13/05/2018 à 18:50**

bonjour,rnrnrnmais je voudrais savoir si sa rc devait intervenir rnrnmerci

Par **chaber**, le **13/05/2018 à 19:01**

bonjourrrn[citation]mais je voudrais savoir si sa rc devait intervenir [/citation]Non exclusion des biens confiés ou loués

Par **rehad**, le **13/05/2018** à **19:22**

merci pour la réponsernncordialement rehad